



**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS DE VOTE ET DEPOUILLEMENT**

**ELECTION PARTIELLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Université Michel de Montaigne Bordeaux 3**

COLLEGE B : Nombre de sièges à pourvoir : 1

**Scrutin du 28 mars 2013**

*VU les articles L. 711 -1, L. 711-2, L.711-8, L.713-3, L.713-9, L.719-1, L.719-2, L.719-3 du Code de l'Education,*

*VU le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPCSCP ainsi que les modalités de recours contre les élections,*

*VU le décret n°2011/1008 du 24 août 2011,*

*VU les statuts de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 adoptés en Conseil d'administration du 29 juillet 2009, tels que modifiés en Conseil d'administration du 12 février 2010, du 26 mars 2010 et du 25 novembre 2011*

*VU la promotion de Mme Hélène CAMARADE le 1<sup>er</sup> septembre 2012,*

*VU l'arrêté en date du 14 février 2013 portant organisation d'une élection partielle d'un représentant de personnels enseignants au collège B du conseil scientifique de l'Université Bordeaux 3,*

*VU l'arrêté en date du 25 mars 2013 portant composition du bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant de personnels enseignants au collège B du conseil scientifique de l'Université Bordeaux 3,*

\*\*\*\*\*

× L'élection s'est déroulée le 28 mars 2013, à l'Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3, en salle Montaigne, de 09h00 à 17h 00, au scrutin majoritaire à un tour.

× Nombre de candidature (s) déposée(s): 2 candidatures.

× Le bureau de vote constitué pour l'organisation et le dépouillement du scrutin s'est réuni le 28 mars 2013, en salle Montaigne.

➤ Le scrutin a été déclaré ouvert à 09h00 Il a été clos à 17h00

➤ Le dépouillement du scrutin a permis de constater :

-Nombre d'électeurs inscrits : 24

-Nombre de votants : ...5...

➤ Le dépouillement des votes a été achevé à : 17h06

➤ Le bureau de vote a comptabilisé:

- Nombre de bulletins blancs ou nuls: ..... 0 .....
- Nombre de suffrages valablement exprimés : ... 5 .....
- Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat :

Nom des candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges obtenus
RAMUS Kamel	3	1
SUIRE Eric	2	0

➤ Considérant que le siège est attribué au candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (scrutin uninominal majoritaire à un tour) :

-le siège à pourvoir au collège B du Conseil scientifique est attribué à :

M. Kamel RAMUS

✕ Observations éventuelles:

1 seul scrutateur présent au dépouillement des bulletins

Fait à Pessac, le 28 mars 2013.

Le Président du Bureau de vote :

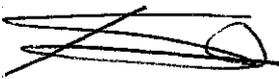
  
Thomas Rambaud.

Le Président d'Université,

Jean-Paul Jourdan.



Les assesseurs du Bureau de vote :

  
Sabine Veillon.

  
Anne Mazenc

Les scrutateurs:

E. SUIRE

